



Extrait du Registre des  
**ARRÊTÉS DU MAIRE**

---

**OBJET :**

N° 9473 - AVA

**RÉGLEMENTATION ET  
GESTION DU DOMAINE**

Circulation et Stationnement  
Anniversaire du Bar de la  
Magdelaine  
Vendredi 10 septembre 2021

Nous, Maire de la Ville de REMIREMONT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-21, L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 ;

VU le décret n°2001-251 du 22 mars 2001, relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion d'un concert organisé dans le cadre de l'anniversaire du Bar Hôtel La Magdelaine sur le parking et la voie menant à cet établissement le vendredi 10 septembre 2021, des mesures s'imposent pour sécuriser la manifestation ;

**ARRÊTONS**

Article 1er. - Le stationnement et la circulation de tous véhicules, sont interdits sur le parking et la voie donnant accès aux commerces situés aux 38 et 40 Faubourg d'Alsace, le vendredi 10 septembre 2021 de 19h00 à 23h00.

Article 2. - La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux en liaison avec les Services de Police. La surveillance des panneaux sera de l'unique responsabilité de l'organisateur pour tout dommage éventuel.

Article 3. - Le Commissariat de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A REMIREMONT  
Le mardi 31 août 2021

Pour Ampliation,

Le Maire,  
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion:

- Police Nationale
- Police Municipale
- Organisateur
- Presse
- Affichage
- Chef de Pôle TCV
- Agent de maîtrise
- Dossier Mairie